



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 49

Séance du 28 avril 2025

Le Vingt-huit Avril Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAŽÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire

Excusé

Excusé, DALIFARD Alexia, titulaires

GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

/

Excusé

TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,

MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires

Excusé

DE GUEBRIANT Bertrand, /, Philippe GUIARD, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie,

PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires

HINCELIN Marie-Noëlle, **Excusée**, titulaires

GOHIER Odile, titulaire

/

/

TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

CHADELAUD Gaétan, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire

DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire,

/

Excusée, CHAMARET Richard, titulaires

GENDRY Daniel, titulaire

RESTIF Vincent, titulaire

Excusé, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, **Excusé**, titulaires

/

/

PENE Loïc, /, titulaires

GAUCHER Olivier, titulaire

Excusé

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : Pascale GARBE (Méral), Aristide BOURBON (Saint Martin du Limet), Jackie VALLEE (Chérancé), Nadine MARTIN – FERRE (Athée), Maxime CHAUVIN (Ballots), Philippe PELLUAU (Renazé), Laurent LEFEVRE (Quelaines Saint Gault), Géraldine BANNIER (Courbeville), Catherine DESHOMMES (Cuillé), Jackie VALLEE (Chérancé).

Étaient absents :

Vanessa SORIEUX (Brains Sur Les Marches), Benoit HAMARD (Craon), Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), Christian BERSON, Alain BAHIER, Béatrice BARBE (Senonnes), Yannick CLAVREUL (Simplé), Vincent GUILLET (Saint Aignan sur Roe).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Nadine MARTIN-FÉRIÉ donne pouvoir à Marie-Christine DE PONFARCY

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Hugues GENDRY

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu M. GAULTIER Patrick, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-04/65 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 28 avril 2025

OBJET 2025-04/65 : RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DES EMPLOI – ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – PÔLE CULTURE - RESPONSABLE DE SITE RENAZÉ

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, des Politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 24 mars 2025,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 22 avril 2025,

Monsieur GUINEHEUX expose qu'il est nécessaire de :

- De supprimer un poste de « **Responsable de site de Renazé** »
- À compter du 1^{er} septembre 2025
- À temps non complet 5/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques,

- De créer un poste de « **Responsable de site de Renazé** »
- À compter du 1^{er} septembre 2025
- À temps non complet 3/20^{ème}
- Sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques,

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (49 VOTANTS)

- ⇒ **VALIDE** la suppression d'un poste de « Responsable de site de Renazé », à temps non complet (5/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques ;

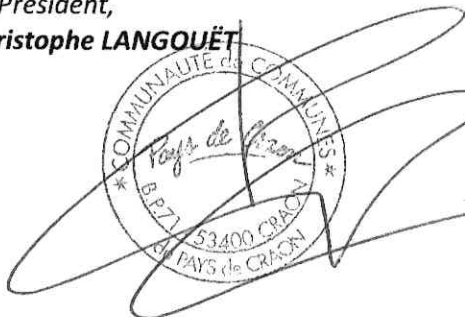
- ⇒ **VALIDE** la création d'un poste de « Responsable de site de Renazé », à temps non complet (3/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistiques ;

- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 avril 2025*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,
Patrick GAULTIER*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20250428-2025_04_65_RH-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/05/2025
Publication : 16/05/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

